



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

médecins

Question écrite n° 13247

Texte de la question

M. Guy Teissier attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur la question de la valorisation des acquis en médecine esthétique. En effet, il lui rappelle que la loi de mars 2002, qui prévoit l'encadrement des structures de médecine esthétique a été altérée dans ses conséquences par les décrets d'application du 11 juillet 2005 qui stipulent que seuls certains spécialistes peuvent accéder à ces structures. Or, et en dépit des préoccupations exprimées par de nombreux responsables politiques et de l'appui du syndicat national médical, il n'existe pas pour le moment de valorisation des acquis en esthétique, et par conséquent certains médecins exerçant ces techniques depuis plusieurs années, et notamment avant que la spécialité n'existe officiellement (en 1989), se voient refuser l'accès à ces structures de chirurgie esthétique. C'est pourquoi il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement pour pallier cette disparité qui fait que certains praticiens ont dû arrêter leur activité, notamment la lipoplastie, et ainsi permettre la reconnaissance de la valorisation des acquis en médecine esthétique.

Données clés

Auteur : [M. Guy Teissier](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13247

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 décembre 2007, page 7968

Question retirée le : 2 décembre 2008 (Retrait pour cause de question identique)